

PERMIS DE VÉGÉTALISER : Les pieds d'arbres

La mise en place du « Permis de végétaliser » par la Ville de Paris donne l'opportunité aux citoyens de jardiner sur l'espace public piétonnier, notamment au pied des arbres.

La Ville peut retirer la grille et si besoin fournir au départ de la terre et des graines, puis le (la) titulaire du Permis de végétaliser met en place son aménagement et ses plantations, jardine et entretient le ou les pieds d'arbres qui lui sont expressément autorisés.

PREPARER SON PROJET :

Avant de faire une demande de permis et de se lancer, voici les questions à se poser :

Quel type de pied d'arbre demander ?

Les revêtements de pieds d'arbre à Paris sont variés : pavés, stabilisés, grillagés... ou en terre avec pourtour en bois pour les jeunes arbres.

Il est possible de végétaliser tous les types d'arbre avec la condition d'accepter le revêtement tel qu'il est (seules les grilles peuvent être enlevées par la Ville).



Quel emplacement choisir?

Privilégier les pieds d'arbre proches de chez soi qui pourront être arrosés et entretenus plus facilement tout au long de l'année.

Favoriser les pieds d'arbres qui présentent une surface de jardinage suffisante, sans affleurement de racines, et qui ne gênent pas les autres usagers de l'espace public.

Certains arbres ne peuvent pas faire l'objet d'un permis :

- Les arbres proches des arrêts de bus, d'un passage piéton, des stationnements PMR
- Les arbres sur un terre-plein central très circulé ou sans accès direct par passage piéton sécurisé
- Les arbres dans les parcs, jardins et squares





Échanger avec les riverains, présenter son projet à son conseil de quartier, aux commerçants et aux copropriétés proches (syndic, concierges...) pour bien respecter les usages du secteur (sortie de poubelles, présence d'étalages et terrasses, visibilité des vitrines...) évitant ainsi d'éventuels conflits d'usage.



Quelle protection des plantations contre les dégradations (piétinement, déjections canines ...)

Afin de protéger ses plantations, le titulaire du Permis est autorisé à installer, s'il le souhaite, une bordurette continue au pied de l'arbre, d'une hauteur de 15cm à 40cm, permettant la détection par les personnes malvoyantes.



- Pas de pierres ou tout autre objet pouvant être utilisés comme projectiles.
- Les bordurettes ne doivent pas gêner l'ouverture des portières lorsqu'il y a un stationnement à proximité.
- Afin de s'inscrire dans une démarche de préservation de l'environnement, le porteur de projet devra proscrire le plastique (encore insuffisamment recyclable et très difficilement dégradable) parmi les matériaux utilisés pour l'aménagement du permis de végétaliser (contenants, bordures, coffrage...).

Quels végétaux planter et où ?

- Les plantes devront être à petit développement pour ne pas concurrencer l'arbre. Privilégier les plantes annuelles, les bulbes, les petites vivaces.
- Adapter les plantes en fonction de l'exposition.
- Se reporter à la fiche des plantes conseillées disponible sur paris.fr.



- La végétation ne doit pas gêner la circulation des piétons, des véhicules ou des vélos, ni le travail des agents en charge du nettoyage.
 - Éviter les plantes envahissantes, toxiques et exotiques.
 - Pas d'arbres ni d'arbustes à grand développement.
 - Ne pas mettre des plantes grimpantes autour de l'arbre
- La végétalisation doit être strictement limitée à la surface initiale du pied d'arbre. En cas de débordement, les plantes devront être taillées.

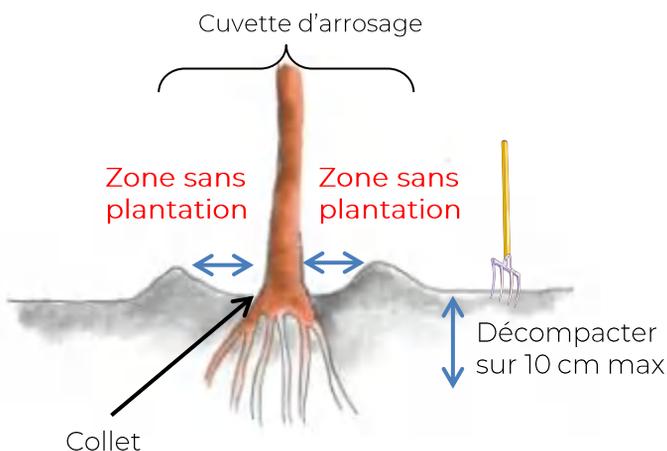
Où se procurer l'eau d'arrosage et comment arroser ?

L'eau peut être prise dans les 1500 bornes fontaines de Paris (<http://www.eaudeparis.fr/carte-des-fontaines>). Pour s'aider, fédérer ses voisins ou les commerçants de proximité, ils peuvent être utiles pendant les absences. Les jeunes arbres plantés sont arrosés par la Ville pendant 3 ans et nécessitent 100 litres d'eau tous les 15 jours de mars à septembre. La majorité de l'eau qui sera apportée sera donc absorbée par l'arbre et non par les plantations. Il vaut donc mieux arroser peu mais régulièrement ainsi l'eau restera en surface et bénéficiera davantage aux plantations.

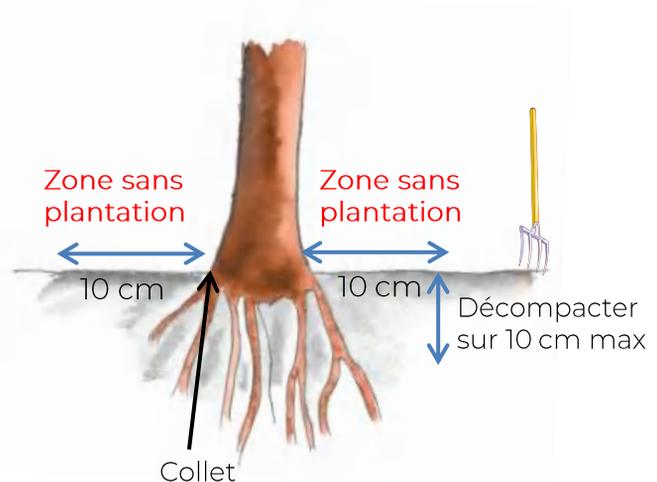
METTRE EN OEUVRE :

- Décompacter la surface du sol sur 10 cm maximum à l'aide d'une bêche ou d'une fourche bêche, amender si besoin en compost ou terreau.
- Veiller à respecter une zone sans plantation de 10 cm autour du tronc afin de préserver le système racinaire de l'arbre affleurant et le collet.
- Ne pas planter dans la cuvette d'arrosage, proche du collet.
- Installer si besoin éventuellement une bordurette continue et esthétique.
- Semer, planter, repiquer,,,
- Mettre en place l'affiche signalétique spécifique au Permis de végétaliser pour faire connaître son action auprès du public. Plus le projet est identifiable, plus l'aménagement est respecté.
- Penser à arroser et à entretenir régulièrement.
- Ne rien entreposer sur site (matériel, outils, déchets...)

Jeune arbre, de moins de 3 ans



Arbre de plus de 3 ans



Les gestes à proscrire :

- Ne pas utiliser d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires
- Ne pas tailler les branches de l'arbre
- Ne rien fixer ou suspendre sur l'arbre
- Ne pas changer le niveau de terre au niveau du collet
- Ne pas toucher aux racines

Jeune arbre avec pourtour en bois déjà existant (cas le plus adapté) :

Lors de la plantation d'un jeune arbre, une fosse de plantation pouvant aller jusqu'à 9m² est créée, de la terre végétale est apportée et un pourtour constitué de deux rondins de bois est installé au sol.

Cet aménagement n'est pas définitif. Il sera remplacé par un revêtement plus pérenne, au bout de 3 ans environ, s'il n'y a pas de végétalisation en place.



Ces pieds d'arbres sont propices à une végétalisation citoyenne : substrat adapté à la croissance des plantes, sol aéré, surface intéressante, bordure existante. Ils sont donc à privilégier.

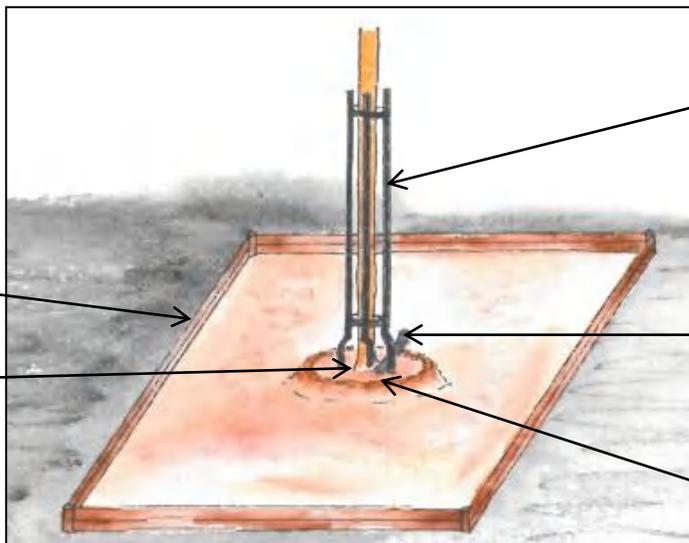


- La structure en bois n'est en aucun cas installée à la demande des titulaires de Permis.
- Les parties hautes en bois parfois encore visibles à Paris ne sont plus installées et sont peu à peu supprimées.

Aménagement à respecter :

Pourtour en rondins :

Permet de protéger le sol du piétinement pendant au minimum trois ans le temps que l'arbre s'implante correctement et que la terre se tasse.



Collet :

Zone circulaire inférieure du tronc qui fait la jonction avec les racines.
Zone fragile à protéger.

Tuteurs : Peuvent également être présents pour assurer la stabilité de l'arbre. A maintenir en place.

Corset :

Protection du tronc contre les blessures et les urines de chien.
Ne doit pas servir de tuteur pour plantes grimpantes.

Drain :

Permet l'arrosage de l'arbre en profondeur.

Cuvette d'arrosage :

permet l'arrosage ciblé autour du collet de l'arbre.
Aucune plantation dans cette zone.

Arbres avec revêtement en stabilisé ou sol compacté

Les arbres plus âgés ont un revêtement pérenne (grilles, stabilisé, pavés...) adapté aux contraintes du site (cheminement piéton, nettoyage, présence de marchés...) : **Leur végétalisation est parfois possible mais sera plus difficile** (retrait des grilles nécessaire, terre compacte ou absence de substrat...).



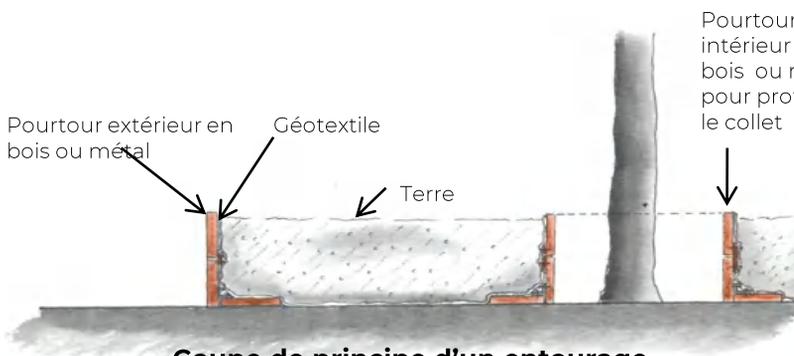
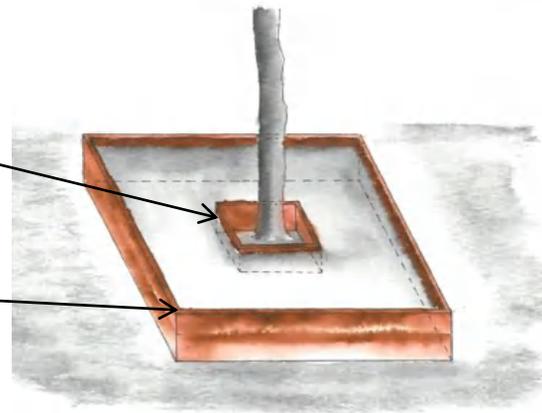
Pour pallier à ses difficultés, il est autorisé, pour ceux qui le souhaitent, d'ajouter une zone de plantation, type hors-sol (à la charge du titulaire) :

Exemple pour fosse rectangulaire

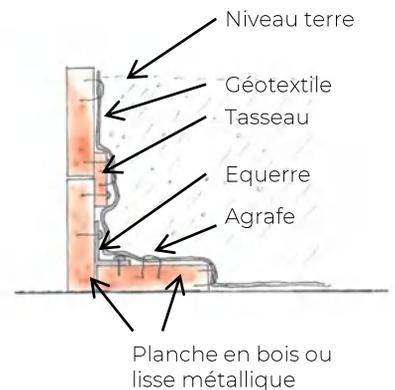
- Faire un pourtour continu et esthétique en bois ou lisse métallique (15 à 40 cm de hauteur)
- Tapisser de géotextile pour éviter le pourrissement du bois et le ruissèlement de la terre
- Faire un pourtour intérieur pour protéger le collet
- Remplir de terre entre les deux pourtours

Pourtour intérieur, en bois ou métal pour protéger le collet

Pourtour extérieur, en bois ou métal



Coupe de principe d'un entourage



Coupe de principe de fixation pour planche



EXEMPLES DE REALISATIONS



BESOIN D'AIDE ?

Besoin de terre ou de graines, retrait de grilles?

Vous pouvez demander de la terre, des graines ou le retrait d'une grille au moment de déposer votre dossier. Le service technique de votre arrondissement se rapprochera alors de vous pour vous indiquer les modalités de retrait.

Besoin de se renseigner, d'apprendre, de pratiquer ?

Rendez-vous à la **Maison du Jardinage** pour les conférences, ateliers, trocs, conseils personnalisés...

Consulter le programme sur Que faire à Paris: <https://quefaire.paris.fr/>

De nombreuses mairies d'arrondissements ont mis en place des comités de végétalisation, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Besoin d'outils ?

Certaines **mairies d'arrondissement et la Maison du jardinage** peuvent vous prêter des kits de jardinage. Veuillez consulter votre mairie ou la Maison du jardinage pour connaître les modalités de prêt.

Besoin d'informations complémentaires ?

De nombreuses informations, fiches techniques, tutos sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr) (page Permis de végétaliser)

Besoin d'échanger, partager, troquer ?

N'hésitez pas à vous rapprocher des jardins partagés de votre quartier pour demander conseil, échanger, composter, troquer... Pour prendre contact : [Jardins partagés](https://jardinspartages.fr)

PERMIS DE VÉGÉTALISER : Jardiner en pleine terre

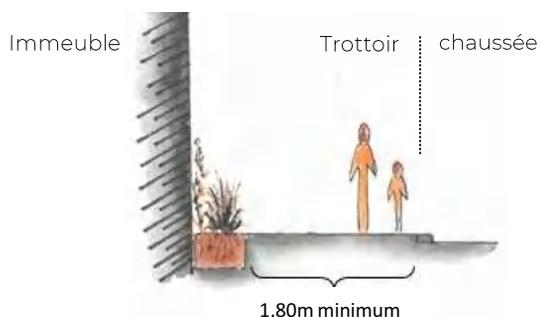
La mise en place du « Permis de végétaliser » par la Ville de Paris donne l'opportunité au citoyen de jardiner sur l'espace public piétonnier et notamment en pleine terre dans des fosses réalisées par la Ville, en retirant le revêtement du trottoir (« débitumage »). Ces projets participent pleinement au développement de la biodiversité en milieu urbain en créant des continuités écologiques. Ils sont soumis à des conditions particulières.

PREPARER SON PROJET :

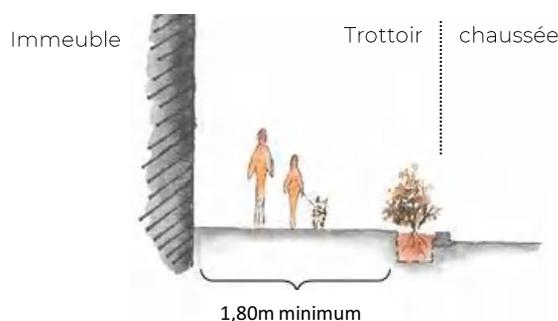
Avant de faire une demande de permis et de se lancer, voici les questions à se poser :

Quel emplacement choisir ?

2 types de fosse sont possibles :



En pied d'immeuble



En limite de chaussée

Des dimensions minimales des fosses sont nécessaires (Longueur =30cm x largeur =15cm x Profondeur = 15cm) mais il est possible de demander des fosses plus grandes afin d'augmenter l'impact écologique et paysager et de valoriser votre rue.



Échanger avec les copropriétaires de l'immeuble concerné, les riverains et les commerçants, afin de fédérer autour de votre projet.

Quelles sont les conditions pour que la Ville crée des fosses ?

Le projet doit être techniquement possible :

- Conserver un cheminement piéton au minimum de 1,80 m libre de tout mobilier ou de tout autre obstacle éventuel
- Ne pas gêner les autres usagers (entrées, issues de secours, terrasses, stations vélo, passage piéton, ouverture des portières de voitures stationnées...)
- Ne pas être en conflit avec des réseaux souterrains

Le projet doit être solide et pérenne

- Présenter un projet motivé avec une dimension écologique et qui soit entretenu dans le temps
- Pour une fosse en pied de façade : avoir l'accord écrit du propriétaire du mur, du conseil syndical ou de son représentant légal : modèle fourni par la Ville, disponible sur [Paris.fr](https://paris.fr), à consulter dès le début du projet.



Pour vous aider à entretenir tout au long de l'année votre réalisation, il est recommandé de créer un petit groupe de voisins motivés.

Quels végétaux planter ?

Seules les plantes à faible développement racinaire sont autorisées. Une liste de plantes conseillées est à disposition du jardinier sur la plateforme [Paris.fr](https://paris.fr).

Les racines des végétaux ne devront créer aucun désordre au patrimoine de voirie.

- Privilégier les plantes annuelles, les bulbes, les petites vivaces.
- Mélanger les types de plantes pour obtenir un rendu satisfaisant tout au long de l'année.
- Adapter les plantes en fonction de l'exposition.



- *La végétation ne doit pas gêner la circulation des piétons, des véhicules ou des vélos, ni le travail des agents en charge du nettoyage.*
- *Éviter les plantes envahissantes, toxiques et exotiques (liste des plantes conseillées à consulter sur [Paris.fr](https://paris.fr))*

Quelle démarche pour végétaliser un mur ?

Le permis de végétaliser est délivré pour l'occupation au sol, qui relève du domaine public.

En ce qui concerne l'occupation d'un mur privé (végétation à crampons, fixation, treillage...) : il revient au titulaire du permis de végétaliser de demander l'autorisation au propriétaire du mur. Un courrier de soutien de la Ville de Paris à l'intention du propriétaire peut être fourni sur demande.

La végétalisation d'un mur impliquant une modification de façade, il revient également au demandeur de vérifier auprès de la Direction de l'Urbanisme si cela nécessite de déposer une Déclaration Préalable (consulter : [Déclaration Préalable](#))

COMPRENDRE LA PROCEDURE

- Montage du projet par le demandeur :
 - Rédaction d'un projet comprenant :
 - ✓ Le descriptif du projet : nombre de fosses, dimensions, emplacement exact avec photos, plan...,
 - ✓ La palette végétale envisagée
 - Présentation du modèle d'accord préalable (disponible sur Paris.fr) à la copropriété et recueil de son accord de principe
- Dépôt du projet sur Paris.fr, par le demandeur
- Étude de recevabilité de la demande puis étude technique de faisabilité (domanialité, accessibilité, étude des réseaux, demande de travaux...) par les services de la Ville
- Finalisation du projet : évolution du projet si besoin, validation par la Ville et transmission au demandeur du projet retenu
- Engagement du demandeur : Remise aux services de la Ville de l'accord préalable, signé par le représentant légal de la copropriété sur la base du projet retenu
- Travaux sur 2 campagnes / an (printemps et automne) : réalisation par les services de la Ville des fosses avec protection étanche le long du mur, bordurette et ajout de terre végétale
- Délivrance du permis de végétaliser au demandeur

METTRE EN OEUVRE

- Semer, planter, repiquer...
- Mettre en place l'affiche signalétique spécifique au Permis de végétaliser pour faire connaître votre action auprès du public. Plus le projet est identifiable, plus l'aménagement sera respecté
- Arroser et entretenir régulièrement en se faisant aider notamment par des voisins, commerçants à proximité, etc.
- Ne rien entreposer sur site (matériel, outils, déchets...)
- Si besoin, tailler régulièrement



Où se procurer l'eau d'arrosage ?

- L'eau peut être prise dans les 1500 bornes fontaines de Paris (<http://www.eaudeparis.fr/carte-des-fontaines>).
- Pour s'aider, fédérer ses voisins ou les commerçants de proximité, ils peuvent être utiles pendant les absences.
- Voir si un accès à l'eau est possible dans la copropriété, en particulier si la fosse est en pied de façade.

EXEMPLES DE REALISATION



BESOIN D'AIDE ?

Besoin de graines ?

Contactez par mail votre référent d'arrondissement indiqué dans **l'article 13** de votre permis de végétaliser.

Besoin de se rencontrer, de partager, de pratiquer ?

Rendez-vous à la **Maison du Jardinage** pour les conférences, ateliers, trocs, conseils personnalisés...

Consulter le programme sur Que faire à Paris: <https://quefaire.paris.fr/>

De nombreuses mairies d'arrondissements ont mis en place des comités de végétalisation, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Besoin d'outils ?

Certaines **mairies d'arrondissement et la Maison du jardinage** peuvent vous prêter des kits de jardinage. Veuillez consulter votre mairie ou la Maison du jardinage pour connaître les modalités de prêt.

Besoin d'informations complémentaires ?

De nombreuses informations, fiches techniques, tutos sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr) (page Permis de végétaliser)

Jardiner toute l'année :

Au printemps

Vous avez reçu un permis de végétaliser et cherchez des conseils pour sa mise en place. Voici quelques rappels et des pistes pour vous aider :

En avril

Entretien du dispositif

- ✓ Nettoyez régulièrement l'aménagement.
- ✓ Désherbez.

Arrosage

La végétation est en pleine croissance, restez attentif à l'arrosage. Enfoncez votre doigt dans la terre pour voir si la terre est sèche en profondeur.



Pour vous aider à entretenir tout au long de l'année votre réalisation, il est fortement recommandé de créer un collectif d'environ 5 voisins motivés.

Plantation

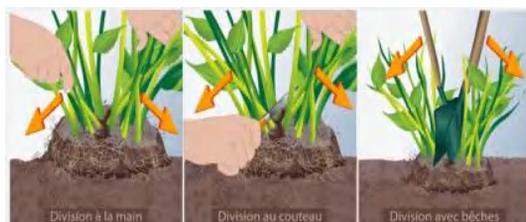
En avril, plantez des vivaces. Bassiner vos plantes avant la plantation : immerger la motte dans de l'eau et casser le chignon racinaire pour une meilleure reprise.

Semis : vivaces et plantes potagères

Faites vos semis sous châssis et dès la fin avril à l'extérieur. (Beaucoup de vivaces se sèment au printemps, voir le calendrier de semis en page 5).

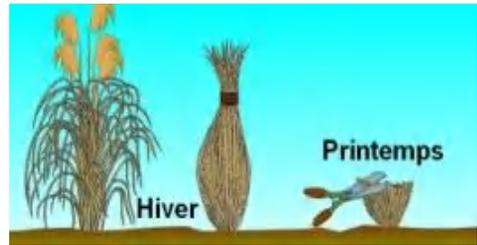
Division des vivaces

Multipliez vos plantes aromatiques et vos vivaces à floraison automnale et hivernale en divisant les touffes. (Aster, graminées...). (Toujours utiliser des outils propres et désinfectés au vinaigre ménager.)



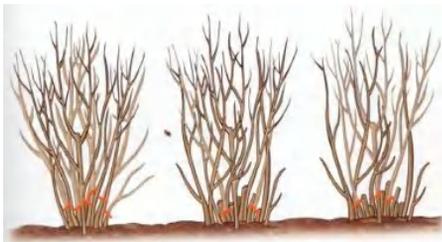
Taille des graminées

Taillez certaines graminées vivaces (miscanthus, molinie, deschampsia). (Au début de la reprise de la végétation, tailler à 10 cm les feuilles sèches.)



Taille des arbustes à floraison hivernale

- ✓ Supprimez 1/3 du vieux bois (les plus vieilles branches) pour permettre aux jeunes pousses de se développer et à l'air de passer au centre de l'arbuste. Cela limite les maladies.
- ✓ Taille de régénération des arbustes à bois décoratif : tous les 2 ou 3 ans, pour conserver les couleurs vives du bois il est nécessaire de recéper (couper les branches en laissant 20 cm à la base) ses cornouillers ou saules à bois décoratif



Taille hivernale



Taille de régénération

Idées de plantes fleurissant en avril (plantation printanière)



Petite pervenche



Euphorbe des bois



Groseillier à fleur



Pâquerette



Pensée



Anémone de Grèce



Mahonia



Monnaie du pape



Oranger du Mexique



Thlaspi



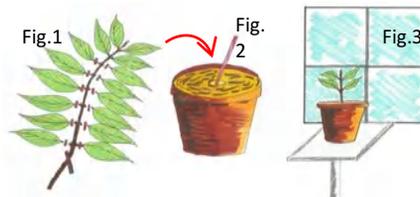
Primevère



Myosotis

Boutures de printemps

- ✓ Bouturez sur tige herbacée (Clématite, fuchsias, aster, lavande, passiflore, sedum, hortensia, potentille arbustive, plumbago de Chine...).
- ✓ Prélevez une jeune pousse de l'année verte sans bois ni boutons floraux. Tailler en biseau sous un nœud. Couper les feuilles et n'en garder que quelques-unes.
- ✓ Placez vos boutures dans un pot composé d'un mélange de 50% de sable et 50% de terreau.
- ✓ Surveillez bien l'arrosage en maintenant la couche superficielle légèrement humide



Plantation des bulbes d'été

Après les Saints de Glaces (du 11 au 13 mai), vous pouvez mettre en terre vos plantes bulbeuses à floraison estivale (dahlia, glaïeul, montbretia, agapanthe, arum...). Renseignez-vous à la Maison du Jardinage, dans des ouvrages ou auprès des pépiniéristes sur les modalités de plantation.

Semis de printemps : plantes annuelles et plantes potagères

- ✓ Débutez sous châssis, vos semis de plantes annuelles dans un terreau très tamisé mélangé avec $\frac{1}{4}$ de sable. (cosmos, ipomée, tagetes, épinard, courges, tomate...).
- ✓ Maintenez la couche superficielle de terreau humide.
- ✓ Lorsque la jeune plantule a 6 feuilles, pincez l'extrémité pour favoriser la croissance latérale (voir photo page suivante).

Idées de plantes fleurissant en mai (plantation printanière)



Géranium sanguin



Liseron argenté



Ciste cotonneux



Orpin



Potentille



Saxifrage d'Arends



Ancolie



Doronic



Cœur de Marie



Anémone de Caen



Campanule



Corbeille d'or

Soin des plantes

- ✓ Préparez vos décoctions, purins et infusions pour lutter naturellement contre les pucerons (voir recette page suivante).
- ✓ Coupez les fleurs fanées de certaines vivaces pour favoriser l'apparition de nouvelles fleurs.
- ✓ Coupez les feuilles jaunes de vos bulbes de printemps mais laissez les bulbes en terre pour l'année suivante.
- ✓ Taillez à la cisaille les lavandes, les thym, les romarins ou certains géraniums vivaces après la floraison pour éviter qu'ils se creusent et ainsi conserver leur port compact.

Plantation des annuelles et des estivales

- ✓ Plantez vos plantes annuelles ou estivales (plantes vivaces dans leur milieu d'origine mais craignant le froid chez nous comme le bégonia, le pétunia, les pélargoniums...).
- ✓ Bassinez les mottes de vos plants.
- ✓ Cassez le chignon racinaire
- ✓ Effleurez (enlever les fleurs) systématiquement à la plantation pour favoriser la reprise du système racinaire.
- ✓ Pincez les plantes pour favoriser leur développement. Avec deux doigts, couper l'extrémité de la plante au dessus d'un nœud. Cela permettra à la plante de se développer en largeur.
- ✓ Plantez en respectant les distances de plantation (voir la taille adulte de la plante).
- ✓ Effectuez un bon arrosage au pied afin de chasser l'air autour des racines.



Idées de plantes fleurissant en juin (plantation printanière)



Géranium des prés



Heuchère



Campanule



Armérie



Géranium cendré



Corbeille d'argent



Sénéçon gris



Viorne obier



Millepertuis



Potentille du Népal



Euphorbe faux myrte



Serpolet

Calendrier des semis

Espèces	Avril	Mai	Juin
Plantes à fleur			
Ancolie	X	X	
Cosmos		X	X
Gaura	X	X	
Géranium vivaces	X		
Giroflée	X	X	
Monnaie du Pape	X		
Phacélie	X	X	X
Souci		X	X
Tagètes		X	X
Autres plantes estivales		X	X

Espèces	Avril	Mai	Juin
Plantes aromatiques (à éviter en pied d'arbre)			
Basilic		X	X
Ciboulette	X		
Oseille	X	X	
Persil	X	X	
Sauge	X	X	X

Plantes potagères (à éviter en pied d'arbre)			
Aubergine		X	X
Betterave	X	X	
Carotte	X	X	
Courges		X	X
Épinard	X	X	
Pois/fèves	X	X	
Radis	X	X	X
Tomates		X	X

Bibliographie

- ✓ Je multiplie les plantes du jardin: semis, division, bouture, Brigitte Lapouge Déjean et Serge Lapouge, Terre Vivante, 2011
- ✓ Réussir ses semis, Glénat, 2014. Coll. Les guides Mon jardin & ma maison
- ✓ Potager en pot pour petits espaces et mini jardin, Kay Maguire, Marabout, 2013
- ✓ Soigner les plantes par les plantes, Philippe Chavanne, Artémis, 2017

BESOIN D'AIDE ?

Besoin de terre ou de graines, retrait de grilles?

Vous pouvez demander de la terre, des graines ou le retrait d'une grille au moment de déposer votre dossier. Le service technique de votre arrondissement se rapprochera alors de vous pour vous indiquer les modalités de retrait.

Besoin de se renseigner, d'échanger, de partager, de pratiquer ?

Rendez-vous à la **Maison du Jardinage** pour les conférences, ateliers, trocs, conseils personnalisés...

Consulter le programme sur Que faire à Paris: <https://quefaire.paris.fr/>

De nombreuses mairies d'arrondissements ont mis en place des comités de végétalisation, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Besoin d'outils ?

Certaines **mairies d'arrondissement et la Maison du jardinage** peuvent vous prêter des kits de jardinage. Veuillez consulter votre mairie ou la Maison du jardinage pour connaître les modalités de prêt.

Besoin d'informations complémentaires ?

De nombreuses informations, fiches pratiques et tutos sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr)

Jardiner toute l'année :

En automne

Vous avez reçu un permis de végétaliser et cherchez des conseils pour sa mise en place. Voici quelques rappels et des pistes pour vous aider :

En Septembre / octobre

Entretien du dispositif

- ✓ Nettoyez régulièrement l'aménagement.
- ✓ Désherbez. Si les plantes indésirables ne sont pas montées en graines, vous pouvez les couper en petits morceaux pour en faire du paillage.



Pour vous aider à entretenir tout au long de l'année votre réalisation, il est fortement recommandé de créer un collectif d'environ 5 voisins motivés.

Entretien du sol

- ✓ Incorporez du compost avec une griffe de jardinier.
- ✓ Ajoutez si besoin du terreau dans les jardinières pour réajuster le niveau.
- ✓ Couvrez le sol avec des restes de taille sur 2 à 5 cm d'épaisseur.
- ✓ Si mise en place d'autre paillage, préférez des copeaux de bois, de chanvre ou de miscanthus et évitez la paille qui peut faire pourrir vos vivaces .

Les derniers semis de plantes potagères

- ✓ Oignons, fève, chou-fleur, chou d'hiver, ail, navets, radis...
- ✓ Certaines comestibles peuvent être encore semées en début d'automne. Semez, en godet ou en place, vos semis de plantes potagères. Pour les semis en godet, utilisez un mélange de terreau très tamisé mélangé avec $\frac{1}{4}$ de sable. Dès que la plantule est suffisamment développée, vous pouvez la repiquer en pleine terre.
- ✓ Maintenez la couche superficielle de terreau humide durant toute la période de croissance de la jeune plantule

Les semis de bisannuelles ou de vivaces

Faites vos semis de plantes bisannuelles en godet ou en place pour profiter d'une floraison dès le printemps prochain. Soyez très attentif à l'arrosage, la couche superficielle du sol doit toujours être légèrement humide. Vous pouvez semer: ancolie, lupin, pensée, primevère, giroflée, monnaie du pape ou myosotis.

Récolter et conserver vos graines

- ✓ Vous pouvez récupérer vos graines de plantes comestibles ou de plantes annuelles pour l'année prochaine.
- ✓ Coupez les hampes florales avant la dispersion des graines mûres.
- ✓ Laissez sécher votre récolte dans un panier ou dans un sac en papier afin que les graines se détachent d'elles mêmes.
- ✓ Tamisez pour ne récupérer que les graines et compostez les autres déchets végétaux.
- ✓ Placez les graines dans de petites enveloppes en papier avec le nom de la plante, la date et le lieu de récolte. Si vous avez trop de graines, pensez à les échanger dans les grainothèques. (liste des grainothèques : <https://quefaire.paris.fr>)
- ✓ Conservez entre 1 et 3 ans vos sachets dans un lieu sec et frais. Plus vous les conservez, plus le pouvoir de germination des graines diminue.



Idées de plantes fleurissant en septembre / octobre (plantation printanière ou automnale)



Anémone du Japon



Aster



Plumbago de Chine



Crocus d'automne



Orpin jaune



colchique



Dahlia



Herbe à éléphant



Orpin des jardins



Héliénie d'automne



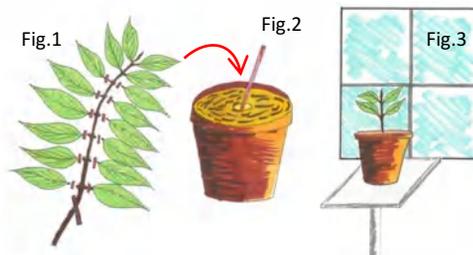
Orpin artichaut



Vergerette Karvinsky

Boutures d'automne

- ✓ Bouturez les arbustes : Spirée, buddleia, cornouiller, cytise, forsythia, troène, corète, framboisier, groseillier...
- ✓ Prélevez une jeune pousse de l'année vigoureuse sans boutons floraux. Taillez en biseau sous un nœud. Coupez les feuilles et n'en garder que quelques-unes (fig. 1).
- ✓ Placez vos boutures dans un pot composé d'un mélange de 50% de sable et 50% de terreau. N'enfoncez pas la bouture directement dans le mélange pour ne pas l'abîmer, faites un pré-trou à l'aide d'un petit bâton (fig. 2). Les boutures doivent être placées à la lumière mais pas en plein soleil pour éviter un dessèchement trop important (fig. 3).
- ✓ Surveillez bien l'arrosage en maintenant la couche superficielle légèrement humide. Pendant l'hiver, stoppez l'arrosage pendant les périodes de gel/



Plantation des bulbes de printemps

- ✓ Plantez hors période de pluie et de gel les bulbes de printemps : Tulipe, crocus, perce neige, narcisse, muscari, jacinthe...
- ✓ Utilisez un plantoir à bulbe ou un transplantoir. Pour déterminer la profondeur de plantation, comptez 2,5 fois la hauteur du bulbe.



Plantation des vivaces rustiques

- ✓ En automne, plantez des vivaces rustiques : Heuchères, stipa, géraniums, campanule, euphorbe...
- ✓ Bassinez vos plantes avant la plantation : immergez la motte dans de l'eau et cassez le chignon racinaire pour une meilleure reprise.



Plantation des bisannuelles

- ✓ Plantez des bisannuelles pour profiter de leurs floraisons cet hiver et jusqu'au printemps. Pensées, primevères, monnaie du pape, myosotis...

Plantation des arbustes et petits fruitiers

- ✓ Vous pouvez planter des arbustes à faible développement et rustiques dans des jardinières. La plantation doit se faire hors période de gel. Abélia, liseron argenté, ciste, cornouiller, viorne, oranger du Mexique, chalef...
- ✓ Démêlez bien les racines et cassez le chignon racinaire pour assurer une meilleur reprise.
- ✓ Placez l'arbuste au centre du trou en utilisant un bâton ou un manche à balai pour vérifier son niveau.
- ✓ Les plantes cultivées en conteneur doivent être placées de façon à ce que la partie supérieure de la motte soit au niveau de la surface du sol.
- ✓ Effectuez un bon arrosage après la plantation.



Taille

- ✓ Taillez hors période de gel les arbustes à floraison estivale
- ✓ Taille de nettoyage (enlevez le bois mort) : supprimez 1/3 du vieux bois (les plus vieilles branches) pour permettre aux jeunes pousses de se développer.

BESOIN D'AIDE ?

Besoin de terre ou de graines, retrait de grilles?

Vous pouvez demander de la terre, des graines ou le retrait d'une grille au moment de déposer votre dossier. Le service technique de votre arrondissement se rapprochera alors de vous pour vous indiquer les modalités de retrait.

Besoin de se renseigner, d'échanger, de partager, de pratiquer ?

Rendez-vous à la **Maison du Jardinage** pour les conférences, ateliers, trocs, conseils personnalisés...

Consulter le programme sur Que faire à Paris: <https://quefaire.paris.fr/>

De nombreuses mairies d'arrondissements ont mis en place des comités de végétalisation, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Besoin d'outils ?

Certaines **mairies d'arrondissement et la Maison du jardinage** peuvent vous prêter des kits de jardinage. Veuillez consulter votre mairie ou la Maison du jardinage pour connaître les modalités de prêt.

Besoin d'informations complémentaires ?

De nombreuses informations, fiches pratiques et tutos sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr)

Jardiner toute l'année :

En été

Vous avez reçu un permis de végétaliser et cherchez des conseils pour sa mise en place. Voici quelques rappels et des pistes pour vous aider :

En juillet/août

Entretien du dispositif

- ✓ Nettoyez régulièrement l'aménagement.
- ✓ Désherbez. Si les plantes indésirables ne sont pas montées en graines, vous pouvez les couper en petits morceaux pour en faire du paillage.

Arrosage

La végétation est en pleine croissance, restez attentif à l'arrosage. Enfoncez votre doigt dans la terre pour voir si la terre est sèche en profondeur. Arrosez tôt le matin ou tard le soir afin de limiter l'évaporation.



Pour vous aider à entretenir tout au long de l'année votre réalisation, il est fortement recommandé de créer un collectif d'environ 5 voisins motivés.

Entretien des annuelles, des plantes estivales et des plantes potagères

- ✓ Effleurez (enlevez les fleurs fanées) certaines vivaces pour favoriser l'apparition de nouvelles fleurs.
- ✓ Pincez les plantes pour favoriser leur développement. Avec deux doigts, couper l'extrémité de la plante au dessus d'un nœud. Cela permettra à la plante de se développer en largeur, de favoriser les pousses latérales et les fleurs.
- ✓ Tuteurez vos plans de fèves, tomates, petits pois ou haricots. Vous pouvez également le faire pour les grandes vivaces comme les asters, roses trémières...
- ✓ Apportez un peu de compost en surface et l'incorporer à l'aide d'une griffe de jardinier. Si vous n'en avez pas à disposition, rapprochez-vous d'un jardin partagé (<https://api-site-cdn.paris.fr/images/93671>).

Les semis de bisannuelles

Faites vos semis de plantes bisannuelles en godet ou en place pour profiter d'une floraison dès cet hiver. Soyez très attentif à l'arrosage, la couche superficielle du sol doit toujours être légèrement humide. Vous pouvez semer : ancolie, lupin, pensée, primevère, giroflée, monnaie du pape ou myosotis.

Les derniers semis de plantes potagères

- ✓ haricots d'Espagne, fève, laitues, radis, petits oignons, navets, radis...
- ✓ Certaines comestibles peuvent être encore semées en début d'été. Semez, en godet ou en place, vos semis de plantes potagères. Pour les semis en godet, utiliser un mélange de terreau très tamisé mélangé avec $\frac{1}{4}$ de sable. Dès que la plantule est suffisamment développée, vous pouvez la repiquer en pleine terre.
- ✓ Maintenez la couche superficielle de terreau humide durant toute la période de croissance de la jeune plantule



Idées de plantes fleurissant en juillet/août (plantation printanière ou automnale)



Pomme de terre



Achillée rouge



Rudbeckie hérissée



Basilic



Orpin réfléchi



Thym précoce



Cosmos



Millepertuis



Courgette



Pourpier de Cooper



Euphorbe diamant

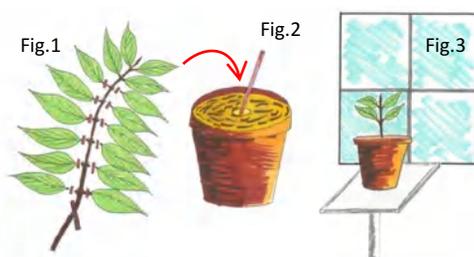


Vergerette Karvinsky

En septembre

Boutures de fin d'été

- ✓ Bouturez sur tige aoûtée semi-ligneuse (présence de bois à la base de la tige. Il s'agit des pousses vigoureuses de l'année). Sauge, houblon, passiflore, lavande, thym, lierre, fuchsia...
- ✓ Prélevez une jeune pousse de l'année vigoureuse sans boutons floraux. Taillez en biseau sous un nœud. Coupez les feuilles et n'en garder que quelques-unes (fig. 1).
- ✓ Placez vos boutures dans un pot composé d'un mélange de 50% de sable et 50% de terreau. N'enfoncez pas la bouture directement dans le mélange pour ne pas l'abîmer, faites un pré-trou à l'aide d'un petit bâton (fig. 2). Les boutures doivent être placées à la lumière mais pas en plein soleil pour éviter un dessèchement trop important (fig. 3).
- ✓ Surveillez bien l'arrosage en maintenant la couche superficielle légèrement humide



Récolter et conserver vos graines

- ✓ Vous pouvez récupérer vos graines de plantes comestibles ou de plantes annuelles pour l'année prochaine. Cosmos, tomate, courge, basilic, œillet d'Inde, gaura...
- ✓ Coupez les hampes florales avant la dispersion des graines mûres.
- ✓ Laissez sécher votre récolte dans un panier ou dans un sac en papier afin que les graines se détachent d'elles mêmes.
- ✓ Tamisez pour ne récupérer que les graines et composter les autres déchets végétaux.
- ✓ Placez les graines dans de petites enveloppes en papier avec le nom de la plante, la date et le lieu de récolte. Si vous avez trop de graines, pensez à les échanger dans les grainothèques. (liste des grainothèques : <https://quefaire.paris.fr>)
- ✓ Conservez entre 1 et 3 ans vos sachets dans un lieu sec et frais. Plus vous les conservez, plus le pouvoir de germination des graines diminue.



Idées de plantes fleurissant en septembre (plantation printanière ou automnale)



Anémone du Japon



Aster



Plumbago de Chine



Crocus d'automne



Orpin jaune



colchique



Dahlia



Herbe à éléphant



Orpin des jardins



Hélénie d'automne



Orpin artichaut



Vergerette Karvinsky

Bibliographie

Retrouvez la liste des bibliothèques spécialisées sur: <https://meslieux.paris.fr/bibliotheques>

- ✓ Je multiplie les plantes du jardin: semis, division, bouture, Brigitte Lapouge Déjean et Serge Lapouge, Terre Vivante, 2011
- ✓ Le potager urbain, facile et naturel, Bertrand Dumont, Multimondes, 2016
- ✓ Le guide de la permaculture urbaine, Carine Mayo, Terre vivante, 2017
- ✓ Jardinez urbain, Bohne Burkhard, Eyrolles, 2017
- ✓ 4 saisons au jardin, Collectif, Glénat, 2014

BESOIN D'AIDE ?

Besoin de terre ou de graines, retrait de grilles?

Vous pouvez demander de la terre, des graines ou le retrait d'une grille au moment de déposer votre dossier. Le service technique de votre arrondissement se rapprochera alors de vous pour vous indiquer les modalités de retrait.

Besoin de se renseigner, d'échanger, de partager, de pratiquer ?

Rendez-vous à la **Maison du Jardinage** pour les conférences, ateliers, trocs, conseils personnalisés...

Consulter le programme sur Que faire à Paris: <https://quefaire.paris.fr/>

De nombreuses mairies d'arrondissements ont mis en place des comités de végétalisation, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Besoin d'outils ?

Certaines **mairies d'arrondissement et la Maison du jardinage** peuvent vous prêter des kits de jardinage. Veuillez consulter votre mairie ou la Maison du jardinage pour connaître les modalités de prêt.

Besoin d'informations complémentaires ?

De nombreuses informations, fiches pratiques et tutos sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr)

Jardiner toute l'année : En hiver

Vous avez reçu un permis de végétaliser et cherchez des conseils pour sa mise en place. Voici quelques rappels et des pistes pour vous aider :

L'hiver, le jardinier s'organise : il prépare ses commandes, troque ses graines et établit un plan de plantation.

Fin décembre – janvier

Entretien du dispositif

- ✓ Nettoyez régulièrement l'aménagement.
- ✓ Désherbez : le sol étant plus humide, c'est plus facile !

Entretien du sol

- ✓ Incorporez du compost avec une griffe de jardinier.
- ✓ Ajoutez si besoin du terreau dans les jardinières pour réajuster le niveau.
- ✓ Couvrez le sol avec des restes de taille sur 2 à 5 cm d'épaisseur.
- ✓ Si mise en place d'autre paillage, préférez des copeaux de bois, paille de chanvre ou de miscanthus et évitez la paille qui peut faire pourrir vos vivaces

Bricolage et entretien du matériel

- ✓ Créez puis installez des abris à insectes. Suspendez des vieux pots remplis de raphia pour des abris à perce-oreilles et coccinelles. Faites des fagots de bois pour les abeilles solitaires.
- ✓ Fabriquez des jardinières à base de matériaux de récupération, huilez et réparez les bacs. (Utiliser de l'huile de lin pour protéger le bois des intempéries. Appliquer l'huile en 2 couches).
- ✓ Entretenez et graissez les outils : enlevez la terre, nettoyez les lames au vinaigre ménager, aiguissez les sécateurs.



Pour vous aider à entretenir tout au long de l'année votre réalisation, il est fortement recommandé de créer un collectif d'environ 5 voisins motivés.

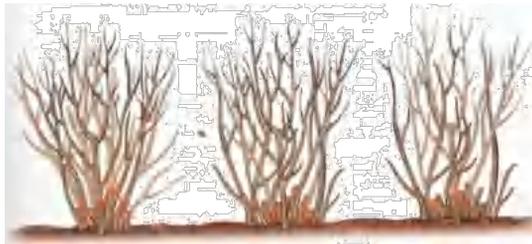
Boutures d'arbuste sur bois sec

(Spirée, buddleia, cornouiller, cytise, forsythia, troène, corète, framboisier, groseillier...)

- ✓ Dans un mélange moitié terreau, moitié sable, disposez des tiges sans feuilles de 20 cm taillées en biseau
- ✓ Arrosez hors période de gel.

Taille

- ✓ Taillez hors période de gel :
 - Taille de nettoyage (enlever le bois mort).
 - Taille des arbustes à floraison estivale : supprimer 1/3 du vieux bois (les plus vieilles branches) pour permettre aux jeunes pousses de se développer.



En février - mars

Plantation

- ✓ Plantez des arbustes ou petits fruitiers. La plantation se fait hors période de gel. Penser à arroser après la plantation.
- ✓ Privilégiez les arbustes en conteneur. Choisissez des arbustes au bois décoratif ou à floraison hivernale pour un effet immédiat (cornouillers, mahonia, saule,...)

Arrosage

Les premiers bulbes à fleurs (plantés à l'automne) peuvent commencer à fleurir dès février (crocus, perce neige). Si l'hiver est sec, pensez à arroser légèrement hors période de gel à l'apparition des premières feuilles ou des premiers boutons floraux.

Semis sous abri

- ✓ Fabriquez une mini serre afin de préparer vos semis chez vous à l'extérieur (rebord de fenêtre, balcon...)
- ✓ Utilisez une caisse en polystyrène, 4 petits tuteurs et du papier bulle (Placer à l'intérieur des pots de laitage, de récup percés ou des pots en papier. Il sera plus facile de les surveiller et vous pourrez ainsi disposer au printemps de jeunes plants déjà développés).

Février : fève, pois lisse, hysope...

Mars : épinards, moutarde, vivaces rustiques (gaura, ancolie, sauge, coréopte, heuchère...)



Idées de plantes persistantes en hiver (plantation automnale)



Heuchère



Euphorbe des bois



Fétuque bleu



Thym précoce



Armérie



Orpin âcre



Rose de Noël



Stipa



Petite pervenche



Saxifrage d'Arends



Campanule



Joubarbe

Bibliographie

- ✓ Mon jardin en hiver, Snezana Gerbault, Delachaux et Niestlé, 2017
- ✓ Légumes vivaces pour un potager perpétuel, Xavier Mathias, Rustica, 2017
- ✓ Le guide du jardin en hiver, Henri Belouze, Aubanel, 2005
- ✓ Jardiner en hiver, Robert Sulzberger, Terre Vivante, 1996, Coll. Les quatre saisons du jardinage
- ✓ Jardin des quatre saisons, Malcolm Hillier, Solar, 1996

BESOIN D'AIDE ?

Besoin de terre ou de graines, retrait de grilles?

Vous pouvez demander de la terre, des graines ou le retrait d'une grille au moment de déposer votre dossier. Le service technique de votre arrondissement se rapprochera alors de vous pour vous indiquer les modalités de retrait.

Besoin de se renseigner, d'échanger, de partager, de pratiquer ?

Rendez-vous à la **Maison du Jardinage** pour les conférences, ateliers, trocs, conseils personnalisés...

Consulter le programme sur Que faire à Paris: <https://quefaire.paris.fr/>

De nombreuses mairies d'arrondissements ont mis en place des comités de végétalisation, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Besoin d'outils ?

Certaines **mairies d'arrondissement et la Maison du jardinage** peuvent vous prêter des kits de jardinage. Veuillez consulter votre mairie ou la Maison du jardinage pour connaître les modalités de prêt.

Besoin d'informations complémentaires ?

De nombreuses informations, fiches pratiques et tutos sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr)